



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de l'accompagnement des politiques éducatives
Sous-direction de l'action éducative
Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations
DGESCO C2-1
n° D2021-006523
Affaire suivie par :
Sébastien VALENTIE
Tél : 01 55 55 35 18
Mél : sebastien.valentie@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le

Le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports

à

Mesdames les rectrices et messieurs
les recteurs d'académie

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
académiques des services de l'éducation nationale

Mesdames les cheffes et messieurs
les chefs d'établissement

Objet : Sixième édition du concours « Découvrons notre Constitution »

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports et le Conseil constitutionnel organisent conjointement le concours « Découvrons notre Constitution ». Ouvert du cycle 3 à la terminale, ce concours propose aux élèves de réaliser un travail collectif qui, en favorisant la connaissance de la Constitution et des grands principes qui fondent la République française, développe leur culture juridique et civique.

À l'occasion de l'année scolaire 2021-2022, la sixième édition du concours « Découvrons notre Constitution » évolue :

- En plus des trois catégories existantes (cycle 3, cycle 4 et lycée), une nouvelle catégorie de participation est créée et ouverte aux élèves de lycée qui suivent un enseignement de droit (DGEMC pour le lycée général, STMG pour les lycées technologiques, économie-droit pour la voie professionnelle). Je vous saurai donc gré de bien vouloir mobiliser les inspecteurs concernés (éco-gestion, philosophie, SES, histoire-géographie...), aux côtés des référents académiques « mémoire et citoyenneté » qui demeurent chargés de la coordination du concours.
- Afin d'accompagner les équipes éducatives dans la mobilisation sur ces sujets, un guide d'accompagnement au concours et des [ressources pour l'étude de la Constitution](#) sont publiés sur éducol ; ces dernières regroupent des approches disciplinaires visant à montrer l'intérêt des sources constitutionnelles dans de nombreux enseignements et proposent des séquences abordant des sujets proches du quotidien des élèves.

Les classes participantes pourront, comme les années précédentes, bénéficier de la visite de membres du Conseil constitutionnel ou de partenaires juridiques (professeurs de droit constitutionnel, avocats, étudiants en droit ou partenaires associatifs).

PJ : règlement du concours « Découvrons notre Constitution »

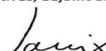
L'inscription à ce concours est ouverte jusqu'au vendredi 13 mai 2022. Des jurys académiques se tiendront avant le vendredi 17 juin 2022. Un jury national déterminera les lauréats de chaque catégorie au cours du mois de juillet 2022.

La remise des prix du concours se déroulera au Conseil constitutionnel, à l'occasion de la fête de la Constitution, entre le 26 septembre et le 4 octobre 2022.

Vous trouverez ci-joint le règlement de l'opération. D'autres informations relatives au concours sont disponibles sur le site éducol à l'adresse suivante : <https://eduscol.education.fr/1553/concours-decouvrons-notre-constitution> ainsi que sur le site du Conseil constitutionnel : <https://www.conseil-constitutionnel.fr/evenements/concours-decouvrons-notre-constitution> .

Je sais compter sur votre engagement pour faire de cette nouvelle édition un succès mobilisant le plus grand nombre d'écoles et d'établissements.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
et par délégation
Le chef du service de l'accompagnement
des politiques éducatives, adjoint au directeur général


Didier LACROIX